

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Héron pourpré

Ardea purpurea



PROTECTION	Espèce protégée en France Annexe II (Conv. de Berne et Bonn) Annexe I Directive Oiseaux
LIVRE ROUGE	En Déclin
DETERMINANTE ZNIEFF	Oui - > 5 couples

Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 107-143 cm

Longueur : 70-90 (avec le cou tendu)

Grand héron d'aspect sombre. Les côtés de la tête et du cou sont brun-roux, avec de nettes bandes noires étroites sur toute la longueur. Le dos est gris foncé, ainsi que les couvertures alaires (nuancées de lilas-brun).

DISTRIBUTION

Languedoc-Roussillon : Aude, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales

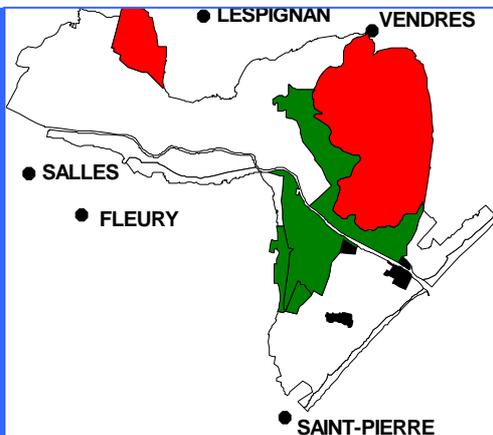
France : partie centre est et ouest du pays et côte atlantique

ECOLOGIE

Le Héron pourpré est étroitement lié aux marais d'eau douce et plus particulièrement les phragmitaies âgées. Les nids sont construits sur les roseaux des années précédentes et les colonies sont établies régulièrement sur les mêmes sites d'une année à l'autre sous réserve qu'il n'y ait pas eu de modification du milieu. Les sites de nourrissage sont constitués par les marais d'eau douce permanents, les prairies humides, les fossés...

L'espèce est migratrice et niche en Europe d'avril à juillet. La migration postnuptiale commence en août et l'ensemble de la population a quitté nos latitudes à la fin du mois de septembre.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

L'espèce se reproduit depuis de très nombreuses années sur l'étang de Vendres qui représente certaines années la plus grande colonie française. L'effectif record a été atteint en 2005 avec 680 couples, mais la moyenne de ces 20 dernières années se situe autour de 200 couples.

Un suivi de l'avifaune sur l'étang de la Matte a permis de découvrir en 2003 une colonie de 8 couples. En 2004, cette même colonie s'élevait à 12 couples. En 2005 et 2006, la mise en eau superficielle de l'étang n'a pas permis le maintien de cette petite colonie.

L'espèce s'alimente sur l'ensemble de la ZPS et est donc visible très régulièrement dans les marais de Pissevaches, les canaux d'irrigation et le cours de l'Aude.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Dégradation des sites de reproduction traditionnels (salinisation, coupe, feux...)
- Problèmes d'eutrophisation entraînant une forte turbidité de l'eau et diminuant l'accès aux ressources trophiques
- Dérangement anthropique qui peut entraîner l'abandon des sites

CONSERVATION

- Maintenir l'habitat dans les zones traditionnelles de nidification
- Informer les propriétaires fonciers de la présence d'une colonie pour éviter les dérangements et les actions de gestion néfaste à la roselière (coupe, brûlis, création de clair de chasse...)
- Protéger les zones de nidification du dérangement (promeneurs, chiens...)